AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax : +251115- 517844
Website : www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Neuvième Session ordinaire
25 – 29 juin 2006
Banjul (GAMBIE)

EX.CL/283/(IX)

INTEGRATION DE L'AFRIQUE DANS LE SYSTEME COMMERCIAL MULTILATERAL : DEVELOPPEMENTS RECENTS DANS LES NEGOCIATIONS DE L'OMC ET DES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE

INTEGRATION DE L'AFRIQUE DANS LE SYSTEME COMMERCIAL MULTILATERAL : DEVELOPPEMENTS RECENTS DANS LES NEGOCIATIONS DE L'OMC ET DES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE)

1. Introduction

L'élimination des déséquilibres dans le système commercial est nécessaire pour l'amélioration de la performance de l'Afrique au sein du commerce mondial ainsi que l'utilisation du commerce comme un instrument efficace pour réaliser un développement économique rapide et durable et pour concrétiser les objectifs du Millénaires pour le développement (OMD). Depuis le début de cette décennie, les pays africains, sous la coordination de l'Union africaine, se sont engagés dans deux principales séries de négociations commerciales internationales (l'OMC et les APE) qui visent la réalisation de cet objectif et l'intégration de l'Afrique dans le système commercial multilatéral. Bien que les négociations OMC et APE soient maintenant arrivées à leur phase finale, dans les deux cas, l'Afrique demeure confrontée à des défis majeurs qui requièrent une réponse commune du continent.

II. Négociations de l'OMC sur le Programme de travail de Doha

A la 4ème Conférence ministérielle de l'OMC tenue en novembre 2001 à Doha (Qatar), les Etats membres de l'Organisation ont adopté un programme de travail, l'Agenda pour le Développement de Doha, qui visait essentiellement l'introduction du développement au centre du système commercial multilatéral. Dans l'attente que cet engagement de Doha soit respecté, les pays africains ont participé activement à la série actuelle de négociations de l'OMC. Des positions communes sur les questions d'intérêt pour l'Afrique ont été clairement exprimées et présentées dans les déclarations ministérielles (notamment le Consensus de Kigali, la feuille de route du Caire et les Repères décidés à Arusha).

Parmi les principales questions d'intérêt pour l'Afrique dans les négociations de l'OMC, on note :

- le renforcement de l'accès au marché pour les produits agricoles et industriels africains, par le biais de l'élimination des subventions aux exportations et l'appui national menant à la distorsion du commerce ainsi que les tarifs agricoles et industriels élevés ;

- l'adoption de règles commerciales équilibrées et équitables qui tiennent dûment compte du niveau de développement des pays africains et offrent un espace de politique adéquat et une flexibilité suffisante pour déterminer leurs politiques commerciales ;

- l'amélioration de l'assistance technique liée au commerce et le renforcement des capacités pour l'élimination des contraintes relatives à l'offre qui entravent le commerce et la croissance de l'Afrique ;

- l'examen rapide des dispositions sur le traitement spécial et différencié (S&D) des Accords de l'OMC, en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, efficaces et opérationnelles.

Si ces préoccupations et intérêts sont bien traités, l'Afrique serait mieux intégrée dans le système commercial multilatéral et aurait une juste part dans le commerce mondial.

Les progrès réalisés dans les négociations sur le Programme de travail de Doha sont lents, en particulier dans les domaines qui intéressent l'Afrique. En effet, les négociations sur les principaux domaines de préoccupation du continent ont été caractérisées par le non respect des délais, le dernier exemple ayant été le délai de la fin avril 2006 fixé pour la formulation de modalités dans l'Agriculture et le NAMA. Pour l'Afrique, il y a eu à ce jour, quelques résultats positifs des négociations de Doha, notamment la prolongation de la période de transition de l'Accord sur l'ADPIC pour les pays en développement, l'introduction de la solution temporaire d'août 2003 dans un amendement de l'Accord sur l'ADPIC, l'accès au marché à 97% hors quota et en franchise de droits pour les pays en développement et la décision de la 6ème Conférence ministérielle de l'OMC sur l'Aide au commerce. Les principales préoccupations de l'Afrique concernant les questions telles que l'accès au marché, le soutien interne, la concurrence à l'exportation, les flexibilités adéquates, le traitement S&D, l'érosion préférentielle, la fluctuation des prix des biens et services mode 4, et les questions relatives à la mise en œuvre doivent être traitées de manière adéquate.

L'absence de progrès dans les négociations de Doha a été largement due à l'absence de volonté politique de la part des pays développés et de certains grands pays en développement de montrer plus de flexibilité dans leurs positions lors des négociations. Ces pays n'ont pas pu convenir du degré à atteindre dans les négociations et semblent ne pas être engagés dans des résultats en faveur d'un développement ambitieux. Certains des principaux acteurs des négociations ont été contre ou peu enclins à soutenir la position africaine. De tels acteurs par exemple auraient souhaité que le profit de l'Aide au commerce soit accepté en compensation et soit un substitut plutôt qu'un complément aux promesses de développement de l'Agenda de Doha sur le Développement.

La conclusion avec succès de la Table ronde de Doha des négociations de l'OMC est essentielle à une intégration effective de l'Afrique dans le système commercial multilatéral et à l'amélioration de la part du continent. L'Afrique devrait demeurer engagée dans la mise en œuvre fidèle du DDA axé sur le développement, comme convenu dans la Déclaration de Doha. A ce stade crucial des négociations, les pays africains devraient rester unis et vigilants dans la défense de leurs positions communes et insister sur des modalités totales permettant d'aborder, de manière adéquate, les questions d'intérêt pour le continent et de garantir des résultats conformes aux objectifs de développement des négociations. Le soutien aux efforts des négociateurs africains sous forme de missions ciblées de haut niveau de l'UA pour faire du lobbying auprès des principaux leaders politiques et de certains acteurs clés dans les négociations de l'OMC peut aider à parvenir à des résultats ambitieux des négociations en faveur du développement.

III. Négociations des APE

Conformément à l'Accord de Partenariat de Cotonou (APC) signé en 2000, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) se sont engagés dans les négociations d'un nouveau régime commercial sous forme d'Accords de partenariat économique (APE) qui seraient compatibles avec les règles de l'OMC. Il a en outre été convenu que les APE servent d'instruments clés pour la promotion d'un développement économique durable, l'éradication de la pauvreté et l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale. Un principe fondamental des APE est qu'ils devraient renforcer et non saper l'intégration les initiatives d'intégration régionale des pays ACP.

Suite aux conclusions de l'APC (Accord de partenariat de Cotonou), l'UE et les pays ACP se sont engagés dans les négociations sur les APE, d'abord au niveau de l'UE et de tous les pays ACP, et actuellement au niveau régional. En ce moment, quatre CER/Groupements géographiques de l'Afrique (CEMAC, CEDEAO, SADC et ESA) sont engagés dans les négociations sur les APE avec l'UE. Si l'on se conforme aux objectifs et principes fondamentaux des APE, tels que définis dans l'APC, le régime commercial peut transmettre plus de dynamisme et donner une nouvelle dimension stratégique à la coopération Afrique-Europe dans le domaine du commerce. Il peut servir d'important instrument de renforcement du commerce et de la croissance des pays africains.

Bien que la fin des négociations sur les APE soient prévue pour fin décembre 2007, beaucoup de progrès n'ont toujours pas été réalisés en faveur de l'établissement d'APE pouvant servir d'instruments efficaces de promotion du développement durable et de l'intégration économique en Afrique. Le principal problème à cet égard est la divergence fondamentale de points de vue sur les éléments de développement des APE entre l'UE et les CER/Groupements africains. La position de l'Afrique qui a tiré des leçons de l'expérience de la coopération commerciale Afrique-Europe au titre de la Convention de Lomé, est que l'accroissement des ressources pour le renforcement des capacités commerciales, de production, d'approvisionnement et pour le financement des coûts d'ajustement des APE est essentiel pour axer le régime commercial vers le développement. Les APE ne devraient pas dévier les ressources destinées aux programmes de développement dans le cadre des arrangements du FED. En établissant les APE axés sur le développement, l'UE s'est essentiellement fondée que la libéralisation et la promotion du commerce. L'attitude adoptée par l'UE concernant cette question fondamentale du renforcement des capacités est manifeste par rapport à la mise en oeuvre inadéquate de l'Article 37.3 de l'APC qui propose des mesures de renforcement des capacités à examiner avant la conclusion des négociations sur les APE. En dehors de l'appui relatif au renforcement des capacités des CER dans les négociations commerciales, peu de choses ont été réalisées dans ce domaine.

Parmi les autres défis majeurs auxquels l'Afrique est confrontée dans les négociations sur les APE, il faut compter l'absence de cohérence entre les positions dans les négociations de l'OMC et des APE, en particulier concernant lesdites questions de Singapour telles que la politique concurrentielle, les marchés publics et l'investissement, l'absence de concordance entre les configurations géographiques des APE d'Afrique et les groupements d'intégration régionale due en grande partie à l'adhésion à plus d'un groupement, la non inclusion de la Commission de l'UA dans les structures de négociation des APE et l'incapacité de certains groupements/CER africains à envoyer

régulièrement et à temps à la CUA, des rapports sur l'état d'avancement des négociations sur les APE, affectant ainsi le rôle de coordination de la Commission et, les priorités de négociation des CER/groupements qui ne peuvent être attribuées aux différences dans leurs besoins de développement.

Il est urgent de relever les défis susmentionnés en vue de la réalisation des APE axés sur le développement. En ce qui concerne la divergence fondamentale entre la position africaine et celle de l'UE sur les contenus en matière de développement des APE, il est essentiel de sensibiliser l'opinion européenne et de faire du lobbying auprès de l'UE au plus haut niveau politique pour s'assurer que les APE sont conçus pour être des instruments de développement, non seulement en théorie, mais surtout en pratique. Le Second Sommet Africa-Europe prévu à Lisbonne, Portugal, offre une occasion de dialogue sur cette question au plus haut niveau.

L'Article 37.4 de l'APC prévoit un examen exhaustif des APE. Les capacités de l'UA doivent être renforcées pour lui permettre de coordonner les résultats obtenus par les CER/Groupements négociant les APE, en vue de la préparation et de la soumission aux organes de politique de l'Union africaine, d'un rapport détaillé sur l'état d'avancement des APE. Pour maintenir l'unité et la solidarité africaine eu égard aux progrès des APE et s'assurer que les APE sont conformes au développement et aux objectifs d'intégration régionale du continent, les CER/Groupements négociant les APE avec l'UE devront soumettre leurs projets d'accords aux organes de politique de l'UA pour examen et approbation, avant la finalisation avec l'UE. Les APE sont juste l'une des options possibles des régimes commerciaux post Post-Lome Afrique-Europe. Il faudrait envisager des alternatives aux APE au cas où la divergence de positions sur ce régime ne peut être résolue.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2006

Integration de l'Afrique dans le Systeme Commercial Multilateral : Developpements recents dans les Negociations de l' OMC et des Accords de Partenariat Economique

Union Africaine

Union Africaine

http://archives.au.int/handle/123456789/3459

Downloaded from African Union Common Repository